



Acte n° 2025C09

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 34

Pouvoirs : 5

Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 23/01/2025

Le 30 Janvier 2025, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 47 route de Villars à Villeneuve (01480).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Mylène GRECO, Nadia GUYON, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Nicole DUGELAY (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Delphine PICHOURON), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Pierre ROSET (Pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (Pouvoir à Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER.

Secrétaire de séance : Nadia GUYON.

OBJET : MOBILITES DURABLES - Fonds de concours de la CCDSV à la commune de Fareins pour la réalisation d'aménagements cyclables.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 (V.) ;

Vu la délibération n° 2024-44 du Conseil municipal de Fareins en date du 25 novembre 2024 ;

Vu la délibération n° 2022C96 du Conseil communautaire de la CCDSV en date du 2 juin 2022 ;

Vu la délibération n° 2024C128 du Conseil communautaire de la CCDSV en date du 30 mai 2024.

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle que la CCDSV, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité soutient les communes dans le développement d'infrastructures de mobilités durables. Les aménagements cyclables doivent notamment être en cohérence avec le Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA) adopté par la CCDSV en juillet 2023.

La CCDSV a voté plusieurs critères d'éligibilité permettant aux communes de bénéficier d'un fonds de concours de la CCDSV pour le financement de ce type de travaux ; le taux d'aide est égal à 30% du montant HT des travaux sur la commune avec une dépense plafonnée à 600 k€ HT.

La commune de Fareins souhaite sécuriser la pratique cyclable le long du chemin des Granges entre la route de la Dombes et la RD44 (env. 1,6 km). L'objectif est de limiter la vitesse des véhicules sur cette route en sécurisant la circulation des cyclistes.

Cet itinéraire est inscrit dans le programme du SDMA de la CCDSV. Il permet notamment de rejoindre le complexe sportif d'intérêt communautaire depuis le centre bourg de Fareins.

Après avoir acquis le foncier nécessaire, les travaux de la commune consistent en la création d'un passage cyclable de 3 m de large sur l'ensemble du linéaire du chemin des granges. La voirie routière, d'environ 5 m de large, n'est pas concernée par l'aménagement. Plusieurs passages surélevés seront également créés aux intersections.

Au regard du plan de financement des travaux engagés par la commune de Fareins dans cette opération (estimés à 572 055,00 € HT), celle-ci sollicite un fonds de concours de la CCDSV égal à 171 616,50 € HT.

Le revêtement du mode doux est de l'enrobé noir classique. Tous les autres critères d'éligibilité fixés par la CCDSV sont respectés et en particulier sa cohérence avec le SDMA.

La commune n'a pas fait de demande d'acompte pour ce fonds de concours.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 16 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'ATTRIBUER** un fonds de concours de la CCDSV pour un montant égal à 171 616,50 € HT en faveur de la commune de Fareins, pour la création d'aménagements cyclables sur le chemin des Granges ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2025 et suivants en section d'investissement, et en opération n°16.

A Villeneuve, le 30/01/2025

La Secrétaire de Séance,
Nadia GUYON



Affichage sous format électronique : 06/02/2025

Le Président,
Marc PECHOUX

